Fiche emploi

ENCADRANT, DIRECTEUR ARTISTIQUE D'ENSEMBLES MUSICAUX ASSOCIATIFS AMATEURS

• VARIABLES	• VALEURS
• Nature du métier	Encadrant de pratiques musicales collectives, chef d'orchestre (symphonique, de chambre, d'harmonie, brass-band, big-band, fanfare, batterie-fanfare, ensemble à plectres, d'accordéons), chef de chœur, responsable d'ensemble instrumental et vocal
Appellations voisines	Directeur musical, directeur artistique
Niveau d'autonomie	Décide de sa pratique professionnelle dans le cadre du projet d'établissement et/ou du projet pédagogique
Position dans l'organisation	Sous l'autorité des organes dirigeants
Nature des relations professionnelles	Relations avec les collectivités, les acteurs associatifs, socio- culturels et artistiques, relations avec les pairs
• Conditions d'accès	Diplômes spécialisés dans la direction d'ensembles vocaux et instrumentaux (Master, DE, DNSPM, DNOP, DEM ou équivalent, DADSM) ¹
• Proposition de coefficient de base	400 points

ACTIVITÉS

Stratégie artistique et culturelle (si directeur artistique)	Préalable : distinguer si le chef n'a qu'un rôle d'animation ou, en plus, un rôle stratégique
	Conçoit, met en œuvre et promeut le projet artistique et culturel
	Anime une équipe artistique sur un projet particulier
	Aide à la conception et au suivi du budget prévisionnel
Diriger l'ensemble musical	Recherche, propose et adapte un répertoire en cohérence avec l'effectif, le niveau, les activités et les projets de l'ensemble
	Prépare son travail et conçoit des cycles de répétitions
	Définit les rôles de chaque participant
	Conduit le travail de répétition jusqu'aux prestations publiques et dirige celles-ci
	Évalue régulièrement la progression du travail de l'ensemble
• Animer le groupe	Explique et conduit les échanges sur le choix du répertoire ou des projets
	Dialogue avec les différents acteurs (musiciens, partenaires, public)
	Prévient et contribue à la gestion des situations de conflit
	Impulse une dynamique dans le groupe

¹ DE : Diplôme d'État de professeur de musique / DNSPM : Diplôme national supérieur du musicien / DNOP : Diplôme national d'orientation professionnelle / DEM : Diplôme d'études musicales / DADSM : Diplôme d'aptitude à la direction des sociétés musicales